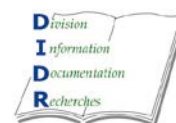


SYRIE



23 octobre 2020



Les exactions à l'hôpital militaire de Harasta

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Un centre de détention et de torture « généralisée et systématique » par les services de renseignement	3
1.1 Exactions générales.....	3
1.2 Le septième étage, un centre de détention des services de renseignement, réservé aux détenus	4
2. Un centre de transfert de corps de personnes décédées sous la torture depuis d'autres centres de détention des services de renseignement	6
3. Autres événements en lien avec l'hôpital.....	8
Bibliographie	9

Résumé

De mars 2011 à janvier 2015 notamment selon les Nations unies, à l'hôpital militaire de Harasta (nord-est de Damas) la torture des détenus par les forces de sécurité et de renseignement du régime est « généralisée et systématique », à l'instar des hôpitaux militaires 601 et Tichrine à Damas. La violence sexuelle y est employée envers des détenues femmes en 2012, ainsi que des mineurs. Le septième étage est réservé aux détenus. Il est divisé en deux parties, gérées par le service de renseignement des Renseignements généraux/Sécurité de l'Etat et des Renseignements de l'armée de l'air respectivement.

Harasta est l'un des principaux hôpitaux où sont apportés les nombreux corps des détenus tués sous la torture dans d'autres centres de détention des services de renseignement, documenté dans le "Rapport César", notamment depuis la Branche 251 "Al-Khatib" des Renseignements généraux/Sécurité de l'Etat. Des membres des services de renseignement personnels sont détachés à l'hôpital, et des personnels médicaux y sont sollicités pour établir des certificats de décès consignants des causes de décès fictives ("mort subite").

Abstract

According to the United Nations, from March 2011 to January 2015 in particular, torture of detainees by security and intelligence services at Harasta Military Hospital (North-East Damascus) is "generalized and systematic", as is the case at 601 and Tishreen military hospitals in Damascus. Sexual violence and violence against minors is documented at the hospital in 2012. Detainees are held on the seventh floor, divided into two parts run by State Security and Air force Security respectively.

Harasta is one of the main hospitals to which are transferred the bodies of detainees killed under torture in the intelligence service detention centres, documented in the "Cesar Report", in particular from State Security Branch 251 ("Al-Khatib"). Members of the intelligence services are seconded to the hospital, and medical personnel are drafted to establish death certificates specifying fictional causes ("sudden death").

1. Un centre de détention et de torture « généralisée et systématique » par les services de renseignement

L'hôpital militaire de Harasta¹ se situe dans la banlieue éponyme du nord-est de Damas.² Il est notamment à distinguer de deux autres hôpitaux situés dans le même quartier : l'Hôpital national de Harasta³, situé plus au nord⁴, et l'hôpital universitaire Al-Bairouni (Bayrouni)⁵, auxquels il peut également être fait référence comme « l'hôpital de Harasta » dans les sources publiques.

En 2012, le grand quotidien arabe *Al-Sharq Al-Awsat* rapporte que le directeur de l'hôpital militaire de Harasta est un médecin qui détient le rang militaire de général de brigade.⁶ Le directeur de l'hôpital en juin 2012 est le général de brigade Ghassan Abou Al-Dhahab. A cette date, celui-ci est rapporté assassiné par une bombe collée à sa voiture à Damas.⁷ Cette même année, le régime syrien annonce que le médecin militaire et général de brigade Isam Al-Nahri, employé de l'hôpital, est également visé par un engin explosif près de son domicile à Masaken Barzen (Damas).⁸

1.1 Exactions générales

En 1992, l'ONG Amnesty International, AI, rapporte qu'un avocat opposant qui est torturé en détention par le service des Renseignements militaires est ensuite transféré à l'hôpital militaire de Harasta, sans précision.⁹

Selon un rapport de la Commission d'enquête des Nations unies sur la Syrie, qui couvre la période depuis le début du soulèvement en **mars 2011 jusqu'à janvier 2015**, durant cette période, à l'instar des hôpitaux militaires 601 (« hôpital de Mezzeh », hôpital Youssef Al-Azmeh)¹⁰ et Tichrine à Damas, **l'hôpital militaire de Harasta fait partie des institutions gérées par le régime syrien où le recours à la torture des détenus par les forces de sécurité et de renseignement du régime est « généralisé et systématique »**.¹¹

Selon cette Commission d'enquête, de manière générale, au sein de ces établissements incluant l'hôpital militaire de Harasta, durant cette période :

« Les blessures constatées sur les victimes concordaient avec leurs récits de tortures graves infligées comme méthode d'interrogatoire ou comme tactique pour dégrader et humilier. Le viol et autres violences sexuelles faisaient aussi partie des actes de torture. Les conditions de détention se caractérisaient par un manque de nourriture, d'eau, d'espace, de sommeil, d'hygiène et de soins médicaux, ainsi que par la privation de médicaments vitaux. Souvent, les détenus devaient se déshabiller à leur arrivée et restaient longtemps en sous-vêtements. Les informations recueillies dénotent l'existence d'une politique d'État mise en œuvre dans les différents gouvernorats. »¹²

Selon la Commission d'enquête, **la violence sexuelle est notamment employée envers des détenues femmes à l'hôpital militaire de Harasta entre mars et septembre 2012**.¹³

¹ En arabe: *mashfa' Harasta al-'askari*

² Human Rights Watch (HRW), 16/12/2015 [url](#)

³ En arabe: *mashfa' Harasta al-watani*

⁴ Nations unies, United Nations Development Program (UNDP), 14/04/2019 [url](#)

⁵ Organisation mondiale de la santé (OMS), 09/03/2018 [url](#)

⁶ En arabe: *'amid*.

⁷ Al-Sharq Al-Awsat, 21/06/2012 [url](#)

⁸ Nations unies, Conseil de sécurité, 16/10/2012 [url](#)

⁹ Amnesty International (AI), 09/01/1992 [url](#)

¹⁰ DIDR, OFPRA, 07/07/2017 [url](#)

¹¹ Nations unies, Conseil des droits de l'homme, 05/02/2015 [url](#)

¹² Nations unies, Conseil des droits de l'homme, 05/02/2015 [url](#)

¹³ Nations unies, Conseil des droits de l'homme, 05/02/2015 [url](#)

La Commission d'enquête rapporte également des exactions envers les mineurs à l'hôpital de Harasta. Début 2012, elle précise qu'un enfant de 13 ans qui est conduit à l'hôpital y est battu au moyen d'une ceinture par les forces et/ou milices pro-régime présentes au sein de l'établissement.¹⁴

Selon l'ONG syrienne de défense des droits de l'homme Syrian Network for Human Rights (SNHR), de manière générale les détenus ne sont transférés aux hôpitaux militaires depuis les centres de détention des branches de renseignement qu'à un stade avancé de la dégradation de leur état de santé qui résulte de leur torture en détention. A leur arrivée aux hôpitaux militaires, ces détenus sont torturés de nouveau, selon des méthodes différentes de celles pratiquées dans les branches de sécurité. **SNHR met en exergue les hôpitaux militaires de Harasta, de Mezzeh (« hôpital 601 », Damas) et de Homs en exemple de ces pratiques.**¹⁵

Par ailleurs, en 2012, le célèbre activiste pacifiste Omar Aziz décède à l'hôpital militaire de Harasta, des suites d'une longue captivité au centre de détention des services de renseignement de l'Armée de l'air, à Mezzeh, où il est détenu trois mois plus tôt, sans précision.¹⁶

1.2 Le septième étage, un centre de détention des services de renseignement, réservé aux détenus

Selon le *Washington Post* en 2017, à une date non précisée, l'aile dédiée à la détention de patients par les services de renseignement à l'hôpital militaire de Harasta est déménagée du premier étage au septième étage. Selon une personne ayant fait défection du régime, sans précision sur ses fonctions précises à l'hôpital, ce changement est effectué afin d'empêcher les détenus de s'échapper de l'hôpital : « C'était le seul étage sans ascenseur, et nous savions qu'ils ne pouvaient pas sauter de la fenêtre ». ¹⁷ Selon l'ONG SNHR, le septième étage est celui employé pour la détention et la torture à partir de début mars 2012 au plus tard.¹⁸

L'ONG SNHR précise que le septième étage est divisé en deux parties. L'une est gérée par le service de renseignement des Renseignements généraux/Sécurité de l'Etat, l'autre par celui des Renseignements de l'armée de l'air.¹⁹

Selon le témoignage à l'ONG SNHR de Nayel Bashir Al-Mughrabi, un activiste pacifique qui est détenu par le service des Renseignements généraux/Sécurité de l'Etat le 5 mars 2012, ce service le transfère de son centre de détention au septième étage de l'hôpital militaire de Harasta, dans la section dédiée de ce service. Nayel Al-Mughrabi y subit de sévères tortures jusqu'à sa libération le 1^{er} juillet 2012.²⁰

Inconscient lors de son transfert à l'hôpital, Nayel Al-Mughrabi s'y réveille enchaîné à son lit, les yeux bandés. A son réveil, le gardien refuse de lui indiquer où ils se trouvent, lui attribue un numéro, et l'avertit de ne pas user de son véritable identité ni de révéler toute autre information personnelle à quiconque.²¹

32 autres détenus, y compris deux enfants, sont détenus dans cette section en compagnie de Nayel Al-Mughrabi. Selon ce dernier, pendant deux mois et demi, tous ces détenus sont maintenus nus et les yeux bandés, et n'ont le droit d'aller aux toilettes que toutes les 48 heures. Pendant le bain ou à l'occasion d'aller aux toilettes, les détenus sont contraints de s'asseoir sur une chaise de laquelle dépassent des clous orientés vers le corps de la personne assise.²²

¹⁴ Nations unies, Conseil des droits de l'homme, 13/01/2020 [url](#)

¹⁵ Syrian Network for Human Rights (SNHR), 21/10/2019, p.49-50 [url](#)

¹⁶ AYAD Christophe, Le Monde, 26/02/2013 [url](#)

¹⁷ LOVELUCK Louisa et ZAKARIA Zakaria, Washington Post, 02/04/2017 [url](#)

¹⁸ Syrian Network for Human Rights (SNHR), 21/10/2019, p.49-50 [url](#)

¹⁹ Syrian Network for Human Rights (SNHR), 21/10/2019, p.49-50 [url](#)

²⁰ Syrian Network for Human Rights (SNHR), 21/10/2019, p.49-50 [url](#) ; MATHIEU Luc, Libération, 25/10/2019 [url](#)

²¹ Syrian Network for Human Rights (SNHR), 21/10/2019, p.49-50 [url](#) ; MATHIEU Luc, Libération, 25/10/2019 [url](#)

²² Syrian Network for Human Rights (SNHR), 21/10/2019, p.49-50 [url](#)

Quatre membres du personnel de l'étage, accompagnés d'un officier, battent les détenus deux fois par jour, à 16 heures et 2 heures du matin. L'un d'eux leur assène des coups de pied alors que les autres les battent en employant divers types de bâtons, de câbles et de chaînes électriques.²³

Nayel Al-Mughrabi rapporte également la mort d'un co-détenu, Mohannad Barakat, en compagnie duquel il est détenu. Ce dernier demande à aller aux toilettes. Un officier commence alors à le fouetter à côté de Nayel Al-Mughrabi, qui reçoit également des coups de fouet. Mohannad Barakat décède après des tabassages successifs cette même nuit. Nayel Al-Mughrabi détaille par ailleurs la torture d'un détenu nommé « 29 » par un officier nommé Firas Haider. Ce dernier recouvre le nez et la bouche du détenu, puis verse le contenu de bouteilles d'alcool sur son visage.²⁴

Nayel Al-Mughrabi rapporte notamment la torture d'un enfant de 15 ans originaire de Douma (banlieue de Damas) qui partageait son lit. Il indique que le personnel bat cet enfant sur les dents à l'aide d'une grenade jusqu'à casser toutes ses dents. A une occasion, des membres du personnel pulvérisent de l'insecticide sur le corps de l'enfant et y mettent le feu, puis le couvrent de gaze, la soulèvent de temps à autre, lui ôtent la peau brûlée à l'aide d'un couteau, puis ré-appliquent la gaze.²⁵

Enfin, Nayel Al-Mughrabi détaille son propre traitement médical à l'hôpital. Selon lui, six opérations sur sa jambe blessée sont menées par des étudiants en stage à l'hôpital, y compris au septième étage. Afin d'enlever des plaques de métal, un de ces étudiants stagiaires, qu'il nomme Sinan, le contraint à s'asseoir sur la chaise à clous précitée.²⁶

En juin 2012, l'association basée en Allemagne Action Syria rapporte le témoignage de « Firas », un activiste opposant à Damas. Celui-ci raconte être détenu à Jaramana (banlieue de Damas). Il est torturé lors de son arrestation, puis transféré à la Branche 40 du service des Renseignements généraux/Sécurité de l'Etat dirigée par Hafez Makhoulouf²⁷, où il est de nouveau torturé. Il affirme que la Branche 40 souhaite ensuite le transférer à la Branche « Al-Khatib » du même service des renseignements, mais que cette dernière refuse d'accepter son transfert, craignant du fait de son état qu'il ne décède entre leurs mains.²⁸

C'est de ce fait que « Firas » est transféré à l'hôpital militaire de Harasta. Il présente cet hôpital comme :

« plus un centre de torture qu'un hôpital, de fait pire qu'un centre de torture, car les patients y sont torturés de façon continue, alors que, dans une branche des services de sécurité, les prisonniers ne sont torturés que le temps que dure l'enquête. A l'hôpital [militaire de Harasta], on est battu sans aucune raison, par exemple un médecin a éteint une cigarette sur mon pied, une infirmière m'a battu, un soldat m'a fouetté... Je suis resté à l'hôpital neuf jours, terribles. J'ai été témoin de la torture d'autres détenus, et de la mort de deux amis. »²⁹

En 2015, le magazine américain *Vanity Fair* s'entretient avec un ancien médecin aux hôpitaux militaires de Harasta et de Tichrine, sous le pseudonyme « Abou Odeh ». Selon celui-ci, sans préciser auquel de ces deux hôpitaux il fait référence à chaque occasion, certains des patients emmenés à ces hôpitaux depuis les centres de détention, et qui y sont amenés dans des voitures officielles ou privées, sont déjà décédés à leur arrivée.³⁰

Toutefois, ce médecin affirme également que certaines victimes sont torturées et tuées à la suite de leur arrivée à l'hôpital. Selon lui, certaines des marques de torture sur les corps, brûlures de cigarette et autres, ont lieu devant les médecins de l'hôpital. Il indique que les

²³ Syrian Network for Human Rights (SNHR), 21/10/2019, p.49-50 [url](#)

²⁴ Syrian Network for Human Rights (SNHR), 21/10/2019, p.49-50 [url](#)

²⁵ Syrian Network for Human Rights (SNHR), 21/10/2019, p.49-50 [url](#)

²⁶ Syrian Network for Human Rights (SNHR), 21/10/2019, p.49-50 [url](#)

²⁷ Syrian Network for Human Rights (SNHR), s.d. [url](#)

²⁸ Action Syria, 14/03/2013 [url](#)

²⁹ Action Syria, 14/03/2013 [url](#)

³⁰ Vanity Fair, 11/06/2015 [url](#)

mukhabarat (membres des services de renseignement) fumaient lorsqu'il entrait dans une pièce pour effectuer une consultation médicale, éteignaient leur cigarette sur le corps du patient détenu, puis criaient au détenu : « Lève-toi, le docteur est arrivé ! »³¹

2. Un centre de transfert de corps de personnes décédées sous la torture depuis d'autres centres de détention des services de renseignement

Un cas de corps torturé d'une personne détenue qui est rendue à la famille à l'hôpital militaire de Harasta est recensé avant le conflit qui débute en 2011, dans le Rapport annuel sur les droits humains du Département d'Etat américain qui couvre les événements de l'année 2006.³²

Au cours du conflit depuis 2011, selon l'ONG Human Rights Watch (HRW), à l'instar des hôpitaux militaires de Mezzeh (« Hôpital 601 », « Hôpital Youssef Al-Azmeh »)³³ et de l'hôpital militaire Tichrine (Tishreen), **l'hôpital militaire de Harasta est l'un des principaux hôpitaux où sont apportés les nombreux corps des détenus tués sous la torture dans d'autres centres de détention des divers services de renseignement.**³⁴

Ces corps font partie de ceux des victimes qui sont notamment montrées dans les photographies du photographe militaire ayant fait défection « César », qui publie plus de 55 000 photographies de cadavres de détenus décédés dans les prisons et centres de détention du régime syrien, contenues dans le « Rapport César ».³⁵ Ce rapport est à l'origine, en septembre 2015, de l'ouverture par le parquet de Paris d'une enquête pénale à l'encontre du régime syrien pour crimes contre l'humanité.³⁶

Selon l'ONG SNHR, des corps de personnes détenues décédées sous la torture sont également incinérés, soit à l'hôpital militaire de Harasta, soit dans un incinérateur dans la banlieue damascène d'Al-Tall.³⁷

A cet égard, fin décembre 2011, une note d'information envoyée au chef de la Branche 251 (« Al-Khatib ») du service des Renseignements généraux/Sécurité de l'Etat détaille des plaintes de soldats de la Branche 251. Ceux-ci sont chargés d'emporter des corps de détenus décédés sous la torture depuis la Branche 251 jusqu'à l'hôpital de Harasta, et se plaignent du nombre de corps qu'ils doivent y transporter. Selon cette note, la Branche 251 a mis trois de ses hommes à disposition de l'hôpital militaire de Harasta afin de se « débarrasser des victimes qui périssent dans ses locaux », et se plaint que d'organiser ce transfert va au-delà de ses responsabilités.³⁸

A cette occasion, la section d'enquête et d'investigation de la Branche 251 déplore l'absence de coopération de l'officier médico-légal de l'hôpital militaire de Harasta à cet égard, et appelle à des renforts du fait que le nombre de personnes qui décèdent sous la torture est particulièrement élevé certains jours.³⁹

Par ailleurs, le magazine *Vanity Fair* affirme avoir obtenu accès à un rapport des services de renseignement selon lequel, à une date non précisée, une femme médecin à l'hôpital militaire de Harasta émet une plainte formelle à sa hiérarchie afin de protester contre le fait que des membres du personnel médical de l'hôpital, et non les membres des services de renseignement assignés à l'hôpital dans ce but notamment (cf. supra), sont sollicités

³¹ Vanity Fair, 11/06/2015 [url](#)

³² Etats-Unis, Département d'Etat, 2008 [url](#)

³³ DIDR, OFPRA, 07/07/2017 [url](#)

³⁴ Human Rights Watch (HRW), 16/12/2015 [url](#)

³⁵ LE CAISNE, Garance, Opération César, Stock, 2015, 233p

³⁶ Le Monde avec Agence France-Presse, AFP, 15/02/2019 [url](#)

³⁷ Syrian Network for Human Rights (SNHR), 15/10/2015 [url](#)

³⁸ Middle East Eye, 16/09/2020 [url](#) ; Le Monde, 06/10/2020 [url](#)

³⁹ Middle East Eye, 16/09/2020 [url](#) ; Le Monde, 06/10/2020 [url](#)

pour placer les cadavres dans des sacs avant qu'ils ne soient enterrés. Selon elle, des membres des services de renseignement prennent parfois les clés de la chambre froide de la morgue avec eux la nuit. En réponse à cette plainte, les membres des services de renseignement accusent cette médecin de leur avoir refusé l'entrée à une occasion où ils souhaitaient déposer des corps à l'hôpital.⁴⁰

Selon le déserteur Fahed Al-Mahmoud (un pseudonyme), qui est en service à l'hôpital militaire de Harasta où il est témoin de cette procédure, et qui s'entretient avec HRW :

« Lorsque les corps arrivent, [le médecin légiste, qui est également officier militaire], demande combien de cadavres il y a avant d'ordonner aux [conscrits] de les envelopper. Elle attribue à chacun un troisième numéro sur un bandage. Elle inscrit sur le registre le numéro du détenu, le code du site et celui de l'hôpital [numéro d'examen]. Ensuite, ils sont mis à la [morgue] ». ⁴¹

Dans un témoignage à la cour de Coblenz (Allemagne) en septembre 2020, dans le cadre du procès pour crimes contre l'humanité d'Anwar Raslan et Eyad Gharib, anciens membres des branches de renseignement 255 et 295 des Renseignements généraux/Sécurité de l'Etat, un fossoyeur rapporte qu'il a supervisé l'enterrement par une équipe de dix à quinze personnes des corps de centaines de milliers de personnes décédées sous la torture dans les centres de détention des divers services de renseignement, et qui sont ensuite apportés aux hôpitaux militaires de Harasta, Mezzeh et Tichrine entre 2011 et 2017, date à laquelle ce témoin quitte le pays.⁴²

Ce témoin précise qu'il transportait les cadavres depuis ces hôpitaux, y compris celui de Harasta, accompagné par des officiers des services de renseignement,⁴³ dans des camions réfrigérés de 11 mètres de long. Ceux-ci transportent à chaque occasion entre 300 et 700⁴⁴ corps, quatre fois par semaine depuis ces divers hôpitaux.⁴⁵ Pour sa part, un infirmier militaire qui travaillait à l'hôpital militaire Tichrine rapporte que ces camions effectuent une ronde quotidienne, partant de l'hôpital de Harasta et passant par l'hôpital Tichrine, l'hôpital de Mezzeh (601), la branche Al-Khatib et autres centres de détention des services de renseignement, avant de retourner à l'hôpital de Harasta.⁴⁶

Le témoin fossoyeur précité rapporte que les officiers qui l'accompagnent et les chauffeurs des pelleuses aux cimetières lui décrivent l'état des corps lorsqu'ils sont recueillis à l'hôpital, et qu'il constate également lors de leur enterrement. Certains de ces corps sont ensanglantés, portent des hématomes, et ont eu les ongles des pieds et des mains retirés. Les visages d'autres d'entre eux sont défigurés par des brûlures d'acide. De manière générale, les corps sont identifiés par des numéros et des symboles marqués sur le front ou la poitrine.⁴⁷

Au procès d'Anwar Raslan et Eyad Gharib, un ancien employé des branches de renseignement 255 et 295, identifié comme « P3 » pour les besoins du procès, témoigne qu'un de ses oncles est détenu en 2012, et qu'à une date non précisée sa famille est convoquée pour retirer son corps de l'hôpital militaire de Harasta.⁴⁸

A ce sujet, en janvier 2014, le correspondant sur la Syrie du magazine allemand *Der Spiegel* Christoph Reuter rapporte le témoignage d'un agent immobilier qui a passé plusieurs jours à l'hôpital militaire de Harasta, et avec lequel il s'entretient en avril 2013. A une date non précisée, ce témoin cherche pendant cinq jours le corps de son frère décédé en détention, qui a été transféré à l'hôpital militaire de Harasta. Il souligne qu'il ne parvient

⁴⁰ Vanity Fair, 11/06/2015 [url](#)

⁴¹ Human Rights Watch (HRW), 16/12/2015 [url](#)

⁴² The Levant News, 14/09/2020 [url](#) ; Al-Sharq Al-Awsat, 14/09/2020 [url](#)

⁴³ European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR), 9-10/09/2020 [url](#)

⁴⁴ El Pais, 25/09/2020 [url](#)

⁴⁵ The Levant News, 14/09/2020 [url](#) ; Al-Sharq Al-Awsat, 14/09/2020 [url](#)

⁴⁶ Avennir, 18/09/2020 [url](#)

⁴⁷ European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR), 9-10/09/2020 [url](#)

⁴⁸ Syria Justice and Accountability Center (SJAC), 06/08/2020 [url](#)

à accéder à l'hôpital que du fait d'excellentes connections avec les services de renseignement, allant jusqu'au chef des Renseignements de l'armée de l'air.⁴⁹

A l'hôpital militaire de Harasta, ce témoin est assisté dans sa recherche par dix soldats du service de renseignement de la Sécurité militaire, sans toutefois trouver le corps de son frère. Il rapporte qu'à l'hôpital militaire de Harasta « les cadavres s'entassaient sur huit ou neuf couches. Ils étaient dans le sous-sol, dans la cour, dans les couloirs, partout, et ils en apportaient sans cesse de nouveaux. Tous les services [de renseignement] y apportaient leurs cadavres. » Faute de trouver son frère, il est alors informé par les services de renseignement qu'il peut consulter les photographies de 1 550 personnes décédées en détention à Damas et sa région dans les deux mois précédents, et qui proviennent de la même branche des services de renseignement.⁵⁰

En mars 2014, l'auteure Joumana Haddad rapporte que la famille de Marwan Al-Hasbani, un activiste originaire de Soueïda (Sud) qui est détenu par un service de renseignement non précisé un mois plus tôt, est convoquée pour récupérer son cadavre à l'hôpital militaire de Harasta. Lorsque la famille demande qui a amené son corps à l'hôpital, ils ne reçoivent aucune réponse. Les soldats à l'entrée de l'hôpital confisquent la carte mémoire des téléphones de la famille, avant de les escorter à la morgue, où selon l'auteure « l'odeur était pestilentielle ».⁵¹

Selon Joumana Haddad, le corps du détenu est alors rendu à la famille « défiguré et profané », au point d'être méconnaissable. Les téléphones, rendus sans leur carte mémoire, ont clairement été fouillés par les services de renseignement. L'auteure précise que le fait de rendre le cadavre du détenu décédé à la famille est rare à cette période, et que la plupart des familles appelées par l'hôpital ne reçoivent que la carte d'identité du détenu, ses effets personnels et un certificat de décès.⁵²

Le médecin des hôpitaux de Harasta et Tichrine cité par *Vanity Fair* en 2015 (cf. partie 1.2) rapporte avoir été régulièrement sollicité pour prononcer la cause des décès des personnes détenues. « Presque quotidiennement », les services de renseignement le font venir au véhicule dans lequel ils apportent les corps, dont il affirme qu'il était clair qu'ils avaient été torturés à mort par les services de renseignement, et non décédés de causes naturelles. Selon lui, les marques de torture dont il est témoin vont de la décapitation à la torture à l'électricité, à des coups de poignard et à des traces autour du cou. Les services de renseignement lui exigent toutefois d'enregistrer chacun de ces corps comme étant décédé de « mort subite ». Ce médecin rapporte avoir dû compléter sept à huit certificats de décès par jour.⁵³

3. Autres événements en lien avec l'hôpital

Au fil du conflit et jusqu'en avril 2018, l'hôpital militaire de Harasta est situé à proximité d'une ligne de front entre les forces pro-régime et les rebelles. Dans ce cadre, selon l'ONG SNHR, l'hôpital militaire de Harasta est attaqué par les forces rebelles en avril 2013⁵⁴, puis par un acteur armé non précisée en février 2017.⁵⁵ Il est ensuite bombardé par les forces pro-régime en mars 2018.⁵⁶

⁴⁹ REUTER Christoph et SCHEUEURMANN Christoph, Der Spiegel, 27/01/2014 [url](#)

⁵⁰ REUTER Christoph et SCHEUEURMANN Christoph, Der Spiegel, 27/01/2014 [url](#)

⁵¹ HADDAD Joumana, Le Monde, 25/04/2014 [url](#)

⁵² HADDAD Joumana, Le Monde, 25/04/2014 [url](#)

⁵³ Vanity Fair, 11/06/2015 [url](#)

⁵⁴ Syrian Human Rights Committee (SHRC), 01/2014 [url](#)

⁵⁵ Nations unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA), 27/07/2017 [url](#)

⁵⁶ Syrian Network for Human Rights (SNHR), 19/03/2018 [url](#)

Bibliographie

(Sites web consultés le 23/10/2020)

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

Documents DIDR

DIDR, « L'hôpital militaire 601 Yousef Al-Azmeh à Mezzeh, Damas », OFPRA, 07/07/2017
https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/60_syr_hopital_al-azmeh.pdf

Organisations intergouvernementales

Nations unies, Conseil des droits de l'homme, « They have erased the dreams of my children": children's rights in the Syrian Arab Republic », Conference Room Paper of the Independent International Commission of Inquiry on the Syrian Arab Republic, A/HRC/43/CRP.6, 13/01/2020

https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:S6k8-jzvu2OJ:https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/CoISyria/A_HRC_43_CRP.6_EN.docx+%&cd=31&hl=en&ct=clnk&gl=fr&lr=lang_en%7Clang_fr&client=firefox-b-e

Nations unies, United Nations Development Program (UNDP), « Rehabilitation of Harasta National Hospital », 14/04/2019

https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=54871

Organisation mondiale de la santé (OMS), « Syria: Health Sector | Syria Hub - Flash Update | Monitoring violence against healthcare, Flash Update #27, Date: 03-09/03/2018 », 09/03/2018

<https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/syria-health-sector-syria-hub-flash-update-monitoring-violence-against-7>

Nations unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (UNOCHA), « Statement to the Security Council on the humanitarian situation in Syria », 27/07/2017

https://www.unocha.org/sites/unocha/files/statement-and-speech/ERC_USG%20Statement%20to%20the%20SecCo%20on%20Syria%20-%20delivered%20by%20ASG-DERC%20Mueller%20-%20%2027July2017%20FINAL.pdf

Nations unies, Conseil des droits de l'homme, « Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne », A/HRC/28/69, 05/02/2015

<https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/HRC/28/69>

Nations unies, Conseil de sécurité, « Identical letters dated 28 June 2012 from the Permanent Representative of the Syrian Arab Republic to the United Nations addressed to the Secretary-General and the President of the Security Council », 16/10/2012

<https://undocs.org/pdf?symbol=en/S/2012/503>

Institutions nationales

Etats-Unis, « Country Reports on Human Rights Practices For 2006 », 2008

<https://books.google.fr/books?id=XrzwAAAAIAAJ&pg=PA2160&lpg=PA2160&dq=%22muhammed+shaher+haysa%22&source=bl&ots=kV1JQvJbsz&sig=ACfU3U0ySnCdwcoyYJHJPCDgJPx-9VUNdQ&hl=en&sa=X&ved=2ahUKEwiv7s-x-dvrAhWNzYUKHbkOC54Q6AEwCHoECAYQAQ#v=onepage&q=%22muhammed%20shaher%20haysa%22&f=false>

Organisations non gouvernementales

European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR), « Trial Updates: First Trial Worldwide on Torture in Syria », 9-10/09/2020

<https://www.ecchr.eu/en/case/trial-updates-first-trial-worldwide-on-torture-in-syria/>

Syria Justice and Accountability Center (SJAC), « Inside the Raslan Trial: The First Insider Witness Testifies », 06/08/2020

<https://syriaaccountability.org/updates/2020/08/06/inside-the-raslan-trial-the-first-insider-witness-testifies/>

Syrian Network for Human Rights (SNHR), « Documentation of 72 Torture Methods the Syrian Regime Continues to Practice in Its Detention Centers and Military Hospitals », 21/10/2019

http://sn4hr.org/wp-content/pdf/english/Documentation_of_72_Torture_Methods_the_Syrian_Regime_Continues_to_Practice_in_Its_Detention_Centers_and_Military_Hospitals_en.pdf

Syrian Network for Human Rights (SNHR), « Syrian regime forces shelled Harasta Hospital in Harasta city in Damascus suburbs on March 18 », 19/03/2018

<http://sn4hr.org/sites/news/2018/03/19/syrian-regime-forces-shelled-harasta-hospital-harasta-city-damascus-suburbs-march-18/>

Human Rights Watch (HRW), « Syrie : Témoignages sur les photos des détenus tués », 16/12/2015

<https://www.hrw.org/fr/news/2015/12/16/syrie-temoignages-sur-les-photos-des-detenus-tues>

Human Rights Watch (HRW), « If the Dead Could Speak. Mass Deaths and Torture in Syria's Detention Facilities », 16/12/2015

<https://www.hrw.org/report/2015/12/16/if-dead-could-speak/mass-deaths-and-torture-syrias-detention-facilities>

Syrian Network for Human Rights (SNHR), « Analytical Study about the Leaked Pictures of Torture Victims in Syrian Military Hospitals "The Photographed Holocaust" », 15/10/2015, 24 p.

http://sn4hr.org/public_html/wp-content/pdf/arabic/images_for_victims_of_torture_leaked_from_the_Syrian_military_hospitals.pdf

Syrian Human Rights Committee (SHRC), « The 12th annual report on human rights in Syria 2013(January 2013–December 2013) », 01/2014

<https://www.shrc.org/en/wp-content/uploads/2014/01/The-Report-A4-English.pdf>

Action Syria, « The Story of Firas », 14/03/2013

<http://actionsyria.de/the-story-of-firas/>

Syrian Network for Human Rights (SNHR), « Syrian Security Branches and Persons in Charge », s.d.

http://sn4hr.org/public_html/wp-content/pdf/english/Syrian_security_branches_and_Persons_in_charge_en.pdf

Amnesty International (AI), « Torture/Incommunicado Detention : Aktham Nu'aysa and six others », 09/01/1992

<https://www.amnesty.org/download/Documents/192000/mde240011992en.pdf>

Ouvrages

LE CAISNE, Garance, Opération César, Stock, 2015, 233p.

Médias

Le Monde, « La « Branche 251 », ou la bureaucratie de la mort du régime syrien », 06/10/2020

https://www.lemonde.fr/international/article/2020/10/06/a-coblence-la-branche-251-et-le-regime-syrien-sur-le-banc-des-accuses_6054921_3210.html

El Pais, « El sepulturero de El Asad », 25/09/2020

<https://elpais.com/internacional/2020-09-24/el-sepulturero-de-el-asad.html>

Avvenire, « Il racconto di un infermiere siriano. «Così torturavano nel reparto segreto» » (Le récit d'un infirmier syrien. « Ils torturaient dans la salle secrète »), 18/09/2020

<https://www.avvenire.it/mondo/pagine/cos-torturavano-nel-reparto-segreto-il-racconto-di-un-infermiere-siriano>

Middle East Eye, « 'Physical evidence' of killings presented at Syrian officials' trial in Germany », 16/09/2020

<https://www.middleeasteye.net/news/syria-war-trial-germany-branch-251-torture>

Al-Sharq Al-Awsat, « Testimony of Syrian 'Gravedigger' at German Court Rivals Horrors of Nazi Crimes », 14/09/2020

<https://english.aawsat.com/home/article/2506791/testimony-syrian-%E2%80%98gravedigger%E2%80%99-german-court-rivals-horrors-nazi-crimes>

The Levant News, « Mass Graves Surround Damascus ... Millions of Victims », 14/09/2020

<https://thelevantnews.com/en/2020/09/mass-graves-surround-damascus-millions-of-victims/>

MATHIEU Luc, « Torture en Syrie : « Les tabassages se déroulaient deux fois par jour » », Libération, 25/10/2019

https://www.liberation.fr/planete/2019/10/25/torture-en-syrie-les-tabassages-se-deroulaient-deux-fois-par-jour_1759843

Le Monde avec Agence France-Presse, AFP, « « Crimes contre l'humanité » : le Syrien arrêté mardi en France va être présenté à un juge d'instruction », 15/02/2019

https://www.lemonde.fr/international/article/2019/02/15/crimes-contre-l-humanite-le-syrien-arrete-mardi-en-france-va-etre-presente-a-un-juge-d-instruction_5423948_3210.htm

LOVELUCK Louisa et ZAKARIA Zakaria, « 'The hospitals were slaughterhouses': A journey into Syria's secret torture wards », Washington Post, 02/04/2017

https://www.washingtonpost.com/world/middle_east/the-hospitals-were-slaughterhouses-a-journey-into-syrias-secret-torture-wards/2017/04/02/90ccaa6e-0d61-11e7-b2bb-417e331877d9_story.html

Vanity Fair, « Documenting Evil: Inside Assad's Hospitals of Horror », 11/06/2015

https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:d6STfj1iCiUJ:https://www.vanityfair.com/news/2015/06/assad-war-crimes-syria-torture-caesar-hospital+&cd=1&hl=en&ct=clnk&gl=fr&lr=lang_en%7Clang_fr&client=firefox-b-e

REUTER Christoph et SCHEUEURMANN Christoph, « 'The Stench Was Unfathomable' », Der Spiegel, 27/01/2014

<https://www.spiegel.de/international/world/spiegel-reporting-supports-accounts-of-torture-and-execution-in-syria-a-945760.html>

AYAD Christophe, « Mort en détention de Omar Aziz, père des comités locaux de la révolution syrienne », Le Monde, 26/02/2013

https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2013/02/26/mort-en-detention-de-omar-aziz-pere-des-comites-locaux-de-la-revolution-syrienne_1838928_3382.html

Al-Sharq Al-Awsat, « اشتباكات عنيفة في ريف اللاذقية.. وسقوط 20 قتيلًا من قوات الأمن » (De violents affrontements dans le Rif de Lattaquié...et 20 personnes tuées parmi les forces armées), 21/06/2012

<https://archive.aawsat.com/details.asp?section=4&article=682849&issueno=12259#.X2xdj5MzbNY>

Blogs

HADDAD Joumana, « Lettres de Syrie (28) », blog « Un Œil sur la Syrie » (blog collectif dirigé par Ignace LEVERRIER, Le Monde), 25/04/2014

<https://www.lemonde.fr/blog/syrie/2014/04/25/lettres-de-syrie-28/>